

REGLEMENT A USAGE DES PARTICIPANT(E)S

MARATHON HISTORIQUE DORDOGNE PERIGORD CANOË-KAYAK

SEMI MARATHON HISTORIQUE DORDOGNE PERIGORD CANOË-KAYAK

RENCONTRES NATIONALES PAGAIE SANTE 2018



Ce règlement est spécifique à la 19^{ème} Edition du Marathon Dordogne Périgord Canoë-kayak 2018 et ne saurait être appliqué à une autre édition.

Sur cette édition, se trouvent d'une part, des participants licenciés FFCK et des participants non licenciés (catégorie loisir) concourant dans le cadre du Marathon Historique et du Semi-Marathon Historique et d'autre part, des participants, pour la plupart licenciés FFCK et participant dans le cadre du Comité Pagaie Santé aux Rencontres Nationales Pagaie Santé 2018 ainsi que des médecins et paramédicaux, non licenciés.

INSCRIPTIONS

Le nombre maximum de participants pour l'évènement est fixé à 800, quota rempli dans l'ordre des inscriptions dûment réglées.

Le nombre maximum de participants pour les Rencontres Nationales Pagaie Santé est limité à 300.

Le nombre maximum de bateaux pour l'ensemble des compétitions n'est pas fixé. Toutefois, le Comité d'Organisation ne peut mettre à disposition, sur l'ensemble de la manifestation (Historique et Pagaie Santé) plus de 20 embarcations type C9 ou C15 et 60 bateaux C2.

Chaque équipage « Pagaie santé » doit se présenter préférentiellement avec sa propre embarcation. Dans le cas contraire, quelques bateaux type C9, C15 ou canobus peuvent être loués, dans la limite des embarcations disponibles sachant que préférentiellement, ils seront attribués aux participants du

Marathon Historique, présents depuis plusieurs années à la manifestation. Dans le cas d'un bateau d'équipage loué, chaque participant devra se munir de son propre gilet et de sa pagaie. Le prêt de gilets et de pagaies est réservé aux équipages de non pratiquants habituels et reste en nombre limité.

Pour les Rencontres Nationales Pagaie Santé, un barreur expérimenté et connaissant la rivière pourra être mis à disposition gratuitement des équipages ne pratiquant pas régulièrement (médecins, paramédicaux, élus...).

La date limite pour les inscriptions ou modifications d'inscription est le 02 septembre 2018 minuit pour le Marathon Historique et le Semi-Marathon, le 30 avril 2018 minuit pour les Rencontres Nationales Pagaie Santé. Toute inscription postérieure à cette date, dans le cas où la limite du nombre de pratiquants Pagaie Santé ou de participants au Marathon ne serait pas atteinte, sera soumise à l'acceptation du Comité d'Organisation.

Seul, le changement d'équipier dans des bateaux d'équipage, sera accepté sur place jusqu'au matin de la compétition, auprès du bureau de la course.

De même, pour les Rencontres Nationales Pagaie Santé, il reste possible de changer l'identité d'un ou de plusieurs équipiers au sein d'un bateau entre le 30 avril et le 02 septembre 2018, en informant les organisateurs. Dans ce cas il n'y aura pas de remboursement de frais d'inscription, les équipiers s'arrangent entre eux.

Sur le site d'inscription, les prix indiqués sont ceux du tarif de base pour les licenciés FFCK.

Le tarif comprend le journal Sud-Ouest avec les résultats (envoi à votre adresse le mercredi suivant la compétition), un tee-shirt (commande possible si inscription avant le 14 juillet), un produit régional "Maison Espinet" (pour les 350 premiers inscrits), un petit-déjeuner à Saint-Julien-de-Lampon, 1 bouteille d'eau.

Pour les non-licenciés FFCK, le tarif comprend l'assurance et le prêt éventuel de matériel (équipement et embarcation).

Des frais de service seront prélevés par le gestionnaire de réservation « njuko », à hauteur de 3% (avec un minimum d'un euro pour la transaction)

LICENCES ET CERTIFICATS

Un certificat médical datant de moins de 6 mois à la date du 09 septembre (soit établi à une date postérieure au 09 mars 2018), portant la mention « apte à la pratique du canoë-kayak en compétition » ou « ne présente pas de contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition », est obligatoire pour les participants qui ne possèdent pas de licence FFCK Canoë Plus Compétition 2018. Il peut être fourni dans un second temps sur le site de réservation.

La non-présentation de ces documents à terme, lors de l'inscription en ligne sera une cause de refus de confirmation et ne permettra pas l'inscription définitive.

Une licence FFCK temporaire de type « Carte Tempo » est comprise dans l'inscription pour les participants non détenteurs d'une licence FFCK permanente Canoë Plus.

Les deux points ci-dessus s'appliquent également aux participants en SUP qui n'auraient pas de licence compétition FFCK.

La compétition est ouverte aux catégories Homme, Dame, Mixte dans les tranches d'âges : Minime 2, Cadet, Junior, Senior, Vétéran. Une catégorie particulière est prévue : Sport Adapté.

A noter que tout participant mineur, âgé de 10 ans révolus, en catégorie loisir, doit être accompagné dans le bateau, d'un adulte responsable. Aucun niveau minimum de Pagaie Couleur n'est exigé. Les deux parcours ne sont pas autorisés à des enfants de moins de 10 ans, même accompagnés.

PARCOURS

Marathon Historique : départ de Saint-Julien-de-Lampon (camping municipal) et arrivée à Castelnaud-la-Chapelle soit 32 km. Départ groupé à 11h00. Pas de portage.

Semi-Marathon Historique : départ de Vitrac (Halte nautique) et arrivée à Castelnaud-la-Chapelle soit 12 km. Départ groupé à 12h00. Pas de portage.

Les parcours sont ouverts à tous les types d'embarcations suivants, selon les catégories prévues par parcours : K1, K2, K6, C1, C2, SUP, C9, C15, DB 10, DB 20, V1, et V6.

Les embarcations souples, gonflables ou de type "engins de plage" ne sont pas autorisées, de même que les embarcations à moteur ou à voile.

Les compétiteurs licenciés FFCK et les participants « loisirs » bénéficieront d'un chronométrage avec classement.

La manifestation Rencontres Nationales Pagaie Santé, pour les participants Pagaie Santé et Caducée (médecins et paramédicaux) autorise les départs des équipages C9, DB 10 et DB 20 sur les deux parcours : long et court.

Dans l'esprit de la manifestation Rencontres nationales Pagaie Santé et selon le souhait du Comité Pagaie Santé, les deux parcours ne feront pas l'objet d'un classement. Chaque bateau à l'arrivée pourra bénéficier d'un chronométrage sans classement, le temps affiché sera proposé par ordre alphabétique.

ARRIVEE

L'arrivée est jugée rive gauche 50 mètres sur la plage avant le pont de Castelnaud. Un couloir de bouées matérialisera l'arrivée. Le numéro du dossard doit être collé à l'avant gauche de la proue du bateau, pour être visible des juges.

REMISE DES PRIX – PODIUMS

En fonction des partenaires de l'organisation, de la répartition des participants, des catégories comportant plus de 3 embarcations au départ et sous réserve d'un nombre de lots suffisant, les équipages vainqueurs seront récompensés.

Chaque bateau ne peut concourir que dans une seule catégorie choisie lors de l'inscription.

Pourront être regroupés, pour d'éventuels podiums, des catégories d'embarcations différentes ne comportant que quelques inscrits.

Seront remis coupes, médailles et cadeaux dans les catégories suivantes sur les deux parcours :

Marathon : Juniors, Seniors, Vétéran non différenciés

Semi-Marathon : catégories différenciées en compétition Minimes 2 et Cadets, sauf SUP

Une remise protocolaire des trophées aura lieu à 16h sur les berges de la Dordogne, à Castelnaud, par les élus présents des collectivités ou les personnalités nationales, les associations organisatrices, la Fédération Française de Canoë-Kayak, la CAMI Sport et Cancer nationale.

LES DIFFERENTES CATEGORIES

MARATHON Junior-Senior -Vétéran	Licencié FFCK	Participants Loisirs	Pagaie Santé	Homme	Dame	Mixte	40 Podiums
K1	✓	✓		✓	✓		2+2
C1	✓	✓		✓	✓		2+2
SUP	✓	✓		✓	✓		2
V1	✓	✓		✓	✓		2
K2	✓			✓	✓	✓	3
C2	✓			✓	✓	✓	3
C2 et C2 + enfant		✓				✓	1
K6 et V6	✓					✓	1
C9	✓	Loisirs, élus				✓	1+1
C9 féminin « challenge Annick MENIER »	✓	✓			✓		1
DB10	✓		✓			✓	1+0
DB20	✓		✓			✓	1+0
C9 Pagaie Santé, Caducée, FFCK			✓			✓	0
SEMI-MARATHON Minimes 2 - Cadet	Licencié FFCK	Participants Loisirs	Pagaie Santé	Homme	Dame	Mixte	Podiums
K1 M2	✓			✓	✓		2
C1 M2	✓			✓	✓		2
K1 C	✓			✓	✓		2
C1 C	✓			✓	✓		2
K2 C	✓			✓	✓	✓	3
C2 C	✓			✓	✓	✓	3
C9 Sport Adapté		✓				✓	1
C9 DB10 DB20 Caducée, FFCK, Pagaie Santé			✓			✓	0

LACHER D'EAU

Dans le cadre d'une convention EDF -FFCK, un lâcher d'eau exceptionnel, permettant 80 mètres cubes seconde, est prévu pour permettre une navigation correcte notamment aux Dragon Boat, depuis le matin jusqu'en milieu d'après-midi, en cas de basses eaux. Facilité d'embarquement et de débarquement sur les 3 sites.

DROIT A L'IMAGE

L'inscription à la course nécessite l'acceptation du règlement et implique que chaque participant donne son accord au Comité d'Organisation de la manifestation pour l'utilisation de son image (photos et vidéos de l'événement) et sa diffusion à des fins promotionnelles sous toutes formes (papier, numérique, vidéo...).

ANNULATION

A l'initiative de l'organisation :

Une annulation de l'épreuve, jusqu'au dernier jour, de la part du Comité d'Organisation, est possible si les conditions météorologiques ou fluviales ne permettent pas une sécurité satisfaisante de la course. L'annulation est aussi possible sur décision préfectorale.

En cas d'annulation de l'événement sportif sur la rivière, les participants seront intégralement remboursés de leur inscription à la compétition, déduction faite des frais d'inscription en ligne.

Pour les participants Pagaie Santé, il pourra leur être proposé une promenade en gabare si celle-ci reste possible et autorisée, sinon ils seront remboursés du montant de l'inscription, déduction faite des frais d'inscription en ligne.

A l'initiative des participants :

Le remboursement en cas d'annulation du fait du participant, au Marathon ou Semi-Marathon historique, n'est pas possible compte tenu des délais très larges d'inscription et des sommes engagées relativement modestes.

En cas d'annulation de la part des participants Rencontres Nationales Pagaie Santé 2018 (y compris Caducée et Accompagnant), les modalités de remboursement des autres frais sont détaillées ci-dessous. Attention cependant, le montant total remboursé ne saurait dépasser la somme totale versée par le participant, minorée des frais d'inscription, compte tenu du montant des packs proposés qui sont des tarifs attractifs calculés avec des subventions ou des aides :

- Visite de Lascaux 4 :
Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation nous pouvons user de notre droit de rétractation durant 14 jours à compter de la date d'achat des billets (01/05/18) soit avant le 14 mai 2018. Toute demande de remboursement postérieure à cette date ne saurait être prise en compte. Dans le cas d'une demande avant le 14 mai 2018, une somme de 10 euros serait remboursée, minorée des frais d'inscription en ligne. Après cette date, aucun dédommagement ne sera attribué.
- Repas de gala du samedi soir :
Un remboursement à hauteur de 20 euros, minoré des frais d'inscription en ligne reste possible jusqu'au 31 juillet 2018. Après cette date, aucun dédommagement ne sera attribué.
- Hébergement nuitée de samedi à dimanche (à l'exclusion des autres éventuelles nuitées) :
Un remboursement à hauteur de 50% du prix de la nuitée, du samedi 08 au dimanche 09 septembre 2018, est possible si la demande est antérieure au premier juillet 2018, minorée des frais d'inscription en ligne. Après cette date, aucun dédommagement ne sera attribué. Concernant les autres nuitées facultatives antérieures ou postérieures à celle du 08 au 09 septembre, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte.
- Plateau-repas sous chapiteau du dimanche midi :

Un remboursement sera possible à hauteur de 10 euros par repas jusqu'au 31 juillet 2018, minoré des frais d'inscription en ligne. Après cette date, aucun dédommagement ne sera attribué.

Le remboursement se fait sur demande écrite avec enveloppe préaffranchie à l'adresse du demandeur. La somme remboursée correspondra à la somme initialement payée par le participant minorée des frais d'inscription en ligne. Il est inutile de faire la demande avec accusé de réception, une simple lettre suffit.

RÉGLEMENTATION

Cet évènement s'appuie sur des règlements en vigueur, pour assurer son bon déroulement :

Police Fluviale :

[Arrêté préfectoral 2014295 – 0008 relatif à la Police de navigation sur la rivière domaniale Dordogne](#)
[Nouveau Règlement de Police de la Navigation Intérieure V 2014 :](#)

Code du Sport :

[Dispositions du code du sport relatives aux manifestations sportives.](#)

Règlements FFCK :

[Règlements sportifs de la FFCK](#)
[Règlements FFCK relatifs à la sécurité](#)
[Réglementation du canoë-kayak](#)

De plus un arrêté spécial d'autorisation d'organisation de manifestation est pris par le préfet du Département et sera affiché sur les différents sites de la manifestation.

ASSURANCE

La loi impose aux organisateurs de manifestations sportives de souscrire à des garanties d'assurance en responsabilité civile. Les clubs affiliés à la FFCK bénéficient de ces garanties dans le cadre du [contrat souscrit par la FFCK à la MAIF](#). Pour permettre ces garanties, l'organisateur s'assure que tous les participants sont licenciés ou bénéficiaires d'un titre à la journée, exclusivement délivrés par l'organisateur.

Les non titulaires d'une licence F.F.C.K. doivent s'inscrire en catégorie Loisirs (classement indifférencié) car il s'agit d'une compétition F.F.C.K.

SECURITE

Il est impératif de déclarer sur l'honneur, sur le site d'inscription, savoir s'immerger et nager sur 25 mètres.

Le port du gilet aux normes CE en vigueur et adapté au poids, y compris pour les SUP, ainsi que des chaussures fermées sont obligatoires.

Un pointage des SUP sera effectué à l'embarquement pour vérifier le respect des deux points ci-dessus.

Les déguisements sont tolérés dans la mesure où ils n'altèrent pas la sécurité individuelle.

À l'exception des bateaux auto-vidéurs de type SUP, chaque bateau doit avoir suffisamment de réserve de flottabilité pour être insubmersible. Il doit également emporter suffisamment d'écoques pour que l'équipage soit autonome en cas de dessalage. Ceci concerne en particulier les embarcations les plus importantes types C9 ou Dragon Boat.

La sécurité est assurée par le comité d'organisation avec plusieurs bateaux à moteurs et des équipes qualifiées.

L'organisation se réserve le pouvoir absolu de retirer un participant ou un bateau de l'épreuve dans le cas où elle juge que sa participation présente un risque pour sa santé ou pour le bon déroulement de l'épreuve.

Dans la mesure du possible, les participants devront se positionner dans la zone de départ en fonction de leurs ambitions de performance afin de ne pas gêner des concurrents plus rapides.

Un mauvais placement, un refus d'obéir aux ordres du starter, un faux-départ ou une mise en danger de lui-même, de ses coéquipiers ou des autres participants pourra entraîner une disqualification du compétiteur par le jury de course.

Si des circonstances imprévues les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires des départs.

CONSEILS

Matériel : Le choix du matériel est décisif. Si vous participez à une course de ce type pour la première fois, ou si vous êtes débutant, privilégiez un bateau stable qui vous permettra de participer à l'épreuve en diminuant les risques de dessalage.

Tenue vestimentaire : elle doit être chaude car le parcours est long, de 2 à 3h30. Pour les adeptes des bateaux de randonnée et des canoës 9 places, préférez une tenue souple et confortable avec un coupe-vent, un chapeau ou une casquette, un coussin amortisseur pour les fessiers, de bonnes chaussures de sport ou des chaussons en néoprène, une crème solaire de protection et hydratante. N'utilisez pas de bottes ou de cuissardes, très dangereuses en cas de dessalage. Le port du gilet de sauvetage et de chaussures fermées sont obligatoires.

Alimentation : Elle doit être pensée quelques jours avant l'épreuve. Mangez des glucides lents, pâtes, riz... la veille, en buvant de l'eau en quantité suffisante. Le jour de l'épreuve, apportez de quoi consommer pendant la course : fruits secs, barres de céréales, ainsi que de l'eau fournie par l'organisation (1.5 litre par personne).

Environnement : Respectez l'environnement, ne jetez rien dans la Dordogne (les peaux de banane, d'orange... notamment mettent des mois à se décomposer dans l'eau, et 500 ans pour les bouteilles plastiques !).

En cas de non-respect du présent règlement, la responsabilité des participants pourrait être engagée, celle des organisateurs ne saurait l'être.

En vous inscrivant à cette compétition, vous validez, notamment sur le site d'inscription en ligne avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir accepté.

Le 13 mars 2018

Les organisateurs